



OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

VENTE IMMOBILIÈRE

Le vendredi 17 décembre 2021 à 10:00 aura lieu à la salle des ventes de l'Office cantonal des poursuites de Genève (46 rue du stand, 1204 Genève, 1^{er} étage) la vente aux enchères publiques des parts de copropriété n° 2037-26-1 et n° 2037-14-1, chemin Victor-Duret 36, commune d'Onex appartenant à Monsieur Carlos NOGUEIRA GONCALVES, domicilié rue Sonnex 30, 1218, Le Grand-Saconnex (débitur).

Désignation de l'immeuble abritant les parts de copropriété n° 2037-26-1 et n° 2037-14-1 à réaliser aux enchères forcées

L'immeuble est situé au chemin Victor-Duret 36, commune d'Onex. L'immeuble 2179 (et 2153, 2180 souterrains), de plan rectangulaire, a été réalisé sur 5 niveaux (du sous-sol au 3^{ème} étage) au début des années 2000.

L'immeuble comprend des garages (2153 et 2180), des caves, des locaux communs et techniques, l'entrée principale avec accès à trois appartements avec jardin privatif au rez-de-chaussée ainsi que trois appartements avec balcon par palier à chaque étage, accessibles par ascenseur.

Excellente situation, proche de toutes commodités et axes routiers.

La parcelle se situe en zone de développement 3.

Description des locaux sur lesquels portent les parts de copropriété n° 2037-26-1 et n° 2037-14-1 à réaliser aux enchères forcées

Le feuillet PPE 2037-26 (représentant 76/1000^{èmes}) – dont seule une part de copropriété pour moitié sera vendue – confère un droit d'usage exclusif sur le lot n° 3.03. Ce lot est un appartement traversant de 5 pièces au 1^{er} étage composé d'une entrée avec wc visiteurs, d'un hall desservant une salle de bains avec wc, trois chambres au nord-est et une cuisine semi-ouverte sur séjour avec accès balcon au sud-ouest. Son accès se fait depuis la cage d'escaliers commune ou par l'ascenseur. Le lot n° 3.03 bénéficie également de l'usage d'un emplacement de cave en sous-sol (cave n° 11).

Le feuillet PPE 2037-14 (représentant 5/1000^{èmes}) – dont seule une part de copropriété pour moitié sera vendue – confère un droit d'usage exclusif sur le lot n° 1.14. Ce lot un box au sous-sol.

Pour plus de détails, voir l'expertise immobilière concernant les parts de copropriété n°2037-26-1 et 2037-14-1 qui sera disponible dès le 15 novembre 2021 au 1^{er} étage de l'Office et sur le site internet de l'Office.

En cas d'intérêt pour une visite, merci de bien vouloir contacter le soussigné d'ici au 25 novembre 2021 au plus tard.

L'accès à la séance de vente aux enchères sera soumis à la présentation, par toute personne de 16 ans et plus, d'un certificat COVID-19 valide ainsi que d'une pièce d'identité. Le port du masque facial (non fourni par l'Office) demeurera

obligatoire. Les personnes participant à la séance de vente aux enchères seront par ailleurs invitées à se désinfecter les mains.

L'Office cantonal des poursuites se réserve le droit d'instaurer d'autres mesures en fonction de nouvelles directives qui pourraient émaner des autorités en matière de restrictions liées à la pandémie.

Estimation de l'Office

Pour la part de copropriété n°2037-26-1 à réaliser :

Ci.....CHF 360'000.--

Pour la part de copropriété n°2037-14-1 à réaliser :

Ci.....CHF 23'500.--

Délai de production

Conformément à l'art. 73f al. 1 ORFI, aucun nouveau délai de production n'est fixé.

AVIS

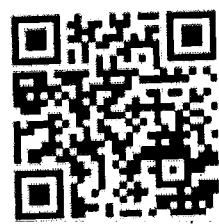
Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du 15 novembre 2021 à l'Office cantonal des poursuites (rue du Stand 46, 1204 Genève, 1^{er} étage) où chacun peut en prendre connaissance. A partir de cette même date, ces documents seront également disponibles sur le site internet de l'Office.

Les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières ont déjà produit à l'Office soussigné, dans le délai précédemment fixé pour les productions, leurs droits sur les immeubles (soit sur les parcelles n°2037-26-1 et 2037-14-1, et/ou n°2037-26 et 2037-14 de la commune d'Onex). **Ils sont invités à communiquer à l'Office, au plus tard le 5 novembre 2021, le montant des intérêts de leurs créances échus jusqu'à la date de la vente aux enchères. Les intérêts échus jusqu'à la date de la vente aux enchères précitée, relatifs aux créances ordinaires ayant fait l'objet d'une saisie englobant les parts de copropriété à réaliser seront calculés et mentionnés dans l'état des charges directement par l'Office des poursuites.**

La vente est requise des créanciers saisissants.

Genève, le 15 octobre 2021

<http://ge.ch/opf/ventes>



OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

Geoffrey ERRIQUEZ, juriste

(☎ 022.388.91.41)